

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 28-06-2023

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 23.093

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 juin 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Didier SIMONNET
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
Mme Odile CHOLLET représentée par M. Yannick PAVON
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 32

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2022

Le Maire,

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal
Réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Le Maire.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif présente

Patrick MARENGO

Un excédent de fonctionnement de 12 413 328,21
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1</u>	
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 6 587 228,16
B) RESULTATS ANTERIEURS REPOTES Ligne 002 du compte administratif N - 1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 5 826 100,05
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	12 413 328,21
D) SOLDE D'EXCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	2 523 235,31
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 Besoin de financement Excédent de financement	7 588 713,66
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	10 111 948,97

<u>DECISION D'AFFECTATION</u>	
(pour le montant du résultat à affecter en C) :	
1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	10 111 948,97
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	2 301 379,24
<i>Un déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement</i>	

(Montants conformes à la reprise du BP 2023)

Le secrétaire de séance
Denis MOALLIC
Denis MOALLIC

